

Concours

Un métier pour gagner sa vie,
la préserver aussi

2019-2020

Règlement du concours



Sensibiliser les apprentis sur les facteurs qui altèrent
la vigilance et l'attention au travail et leur prévention

Article 1 : La société organisatrice

L'Institut de Santé au Travail du Nord de la France (ISTNF), association loi 1901, ayant son siège social 235 avenue de la recherche, 59120 LOOS, identifié sous le numéro SIRET 783 708 381 00042 (ci-nommé « l'Organisateur ») organise un concours intitulé « Un métier pour gagner sa vie, la préserver aussi » (ci-nommé « le Concours ») qui se déroule du 4 novembre 2019 au 30 juin 2020.

Ce concours fait l'objet d'une subvention publique délivrée par la Région Hauts-de-France, dans le cadre de l'action « Santé des jeunes travailleurs » portée par l'ISTNF en 2019 et 2020.

Article 2 : Conditions de participation

La participation à ce Concours est gratuite et ouverte à tout groupe d'apprentis qui prépare un diplôme d'enseignement professionnel au sein d'un CFA dans les Hauts-de-France, placé sous la responsabilité d'un responsable pédagogique également dénommé « le participant ».

Les Réalisations sont collectives et le responsable pédagogique devra être un membre de l'établissement ou l'Unité de Formation d'Apprentis (UFA) au sein de laquelle sont formés les apprentis membres de l'équipe.

Dans l'hypothèse où les apprentis participant à la réalisation du poster seraient mineurs, le responsable pédagogique déclare et reconnaît qu'il a recueilli l'autorisation de participer au Concours auprès du (ou des) titulaire(s) de l'autorité parentale correspondant(s) et que le (ou les) titulaire(s) de l'autorité parentale a (ont) accepté d'être garant(s) du respect par le participant de l'ensemble des dispositions présentes. Toute participation d'une personne mineure est effectuée sous l'entière responsabilité des titulaires de l'autorité parentale sur les personnes concernées.

L'Organisateur se réserve le droit d'effectuer toute vérification qu'il estimerait utile, de demander tout justificatif.

Article 3 : Modalités de participation

Le Concours a pour objet la réalisation d'un **poster** sur le **thème de**

« la vigilance et l'attention au travail ».

Le poster doit être réalisé en format papier en mode portrait (vertical) ou paysage (horizontal) :

- **Format papier** : le poster papier doit être réalisé au format A3 (29,7 cm x 42 cm). Toutes les techniques peuvent être utilisées en 2D : peinture, feutre, collages, photos, etc.

Les Réalisations seront ensuite portées par l'ISTNF au format A1 pour affichage final :

- Les formats papiers seront photographiés ou scannés en haute définition par l'ISTNF, puis imprimés par un prestataire professionnel.

Pour participer à ce Concours le responsable pédagogique devra :

1. Enoncer sa participation en renseignant le formulaire de participation.

Il est précisé que l'accès au Concours est subordonné à l'acceptation sans réserve par le Participant du présent Règlement en cochant la case avec la mention « J'ai pris connaissance et j'accepte les Conditions d'Utilisation du Concours » figurant sur le formulaire de participation.

2. Faire parvenir la Réalisation à l'ISTNF, par courrier ou dépôt à l'adresse suivante :

ISTNF
Concours Apprentis 2019-2020
235 avenue de la recherche – entrée B
59120 LOOS

La date limite de dépôt des Réalisations (format A3) est le vendredi 3 avril 2020, 17h00.

Il revient à l'Organisateur d'assurer la modération a priori et de valider les Réalisations.

Les chances de gagner dépendent du nombre total de soumissions et de la qualité des Réalisations admissibles reçus avant la date de limite de dépôt visée ci-avant.

Chaque Réalisation devra être exclusivement composée d'éléments de la création des participants, à l'exclusion de tout autre élément de création de toute nature – images, dessins, photos, autres – susceptibles ou non de faire l'objet d'une protection ou d'une appropriation par des droits de propriété corporelle ou incorporelle (droits de propriété intellectuelle ou industrielle, droits de la personnalité, ou autres ...).

Le participant garantit que sa Réalisation est originale, ainsi que l'ensemble des éléments qui la composent, et que son contenu n'enfreint pas les textes en vigueur, notamment ceux relatifs à la contrefaçon, à la diffamation, aux bonnes mœurs, ou à la vie privée, et de manière générale, à l'ordre public français.

Le participant garantit qu'il est titulaire de l'ensemble des droits d'auteurs relatifs à la Réalisation et déclare qu'il a, le cas échéant, procédé à toute cession de droits à son profit de la part de toute personne physique ou morale qui aurait contribué, à un titre quelconque, à la création et/ou à la production de la Réalisation. Au-delà, le participant s'engage à faire signer une autorisation à toute personne pouvant être identifiée dans la Réalisation afin que le support puisse être utilisé librement.

Le participant garantit également l'obtention des droits à l'image conformément à l'article 6.

Le participant s'engage à respecter ces obligations et à garantir l'ISTNF contre toute revendication, recours ou action de la part de tiers se prévalant de droits privatifs ou de tout autre droit sur la Réalisation. Tout non-respect de ces obligations entraînera l'élimination du participant.

L'Organisateur se réserve le droit d'écarter toute Réalisation ne respectant pas le thème du Concours, ne correspondant pas aux critères de participation, à l'ordre public ou aux bonnes mœurs, à caractère discriminatoire, promotionnel, publicitaire ou affilié à un mouvement politique, portant atteinte à une tierce personne, ou à tout droit contractuel ou droit d'un particulier, d'une société ou de toute autre entité.

Il est rappelé qu'en aucun cas, les coûts liés à la Réalisation du format A3, quels qu'ils soient, comme par exemple mais de manière non limitative, l'acquisition de matériels, le temps passé par des bénévoles ou des professionnels, ne sauraient être pris en charge par l'Organisateur. L'ISTNF portera les formats A3 au format A1 et assurera leur impression de façon gracieuse pour les participants.

Article 4 : Composition du jury et prix

Les posters seront jugés par un panel de jurés choisis par l'ISTNF. Les décisions des jurés concernant toutes les questions liées au concours sont définitives. Informé par courriel au plus tard début avril, chaque participant sera invité par l'ISTNF à une cérémonie de remise des prix.

Plusieurs prix seront décernés :

- Un prix Lauréat pour la meilleure affiche de chaque domaine ou secteur professionnel
- Un Premier prix pour la meilleure affiche parmi l'ensemble des productions participantes

L'équipe gagnante du Premier Prix se verra offrir un prix collectif (coupe) et des prix individuels. Les équipes Lauréates se verront offrir des prix individuels. Les prix individuels seront remis par voie postale au domicile de chaque participant.

Les posters pourront être utilisés par l'ISTNF dans les conditions définies par le présent règlement.

Article 5 : Informatique et libertés

En application de la Loi Informatique et Libertés, les données personnelles fournies par chaque participant inscrit, revêtent un caractère obligatoire pour la prise en compte de sa participation.

Toutes les informations que le participant communique en remplissant le formulaire de participation au Concours sont destinées à l'Organisateur pour les seuls besoins du Concours.

En outre, le nom des apprentis sera demandé aux Participants par l'ISTNF lors de la remise de des Réalisations. Les coordonnées postales des apprentis gagnants seront demandées à l'issue de la délibération du Jury dans le but d'envoyer les lots individuels. Ces données seront conservées durant 1 an.

Il est entendu qu'en application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le candidat au Concours dispose d'un droit d'opposition, d'accès, de rectification et de retrait des données personnelles le concernant. Pour l'exercer, le candidat doit adresser sa demande par écrit à :

ISTNF
Concours Apprentis 2019-2020
235 avenue de la recherche – entrée B
59120 LOOS

Article 6 : Droit à l'image

Les participants doivent obtenir toutes les autorisations, permis, décharges, dispenses et autres approbations y compris, sans toutefois s'y limiter, l'autorisation de tous les détenteurs de droits d'auteurs et de toutes les personnes figurant dans la Réalisation, nécessaires à l'utilisation de la Réalisation en totalité ou en partie, de quelque façon que ce soit.

Ces autorisations, permis, décharges, dispenses et approbations doivent être fournis à l'ISTNF si celui-ci le demande.

Article 7 : Droits d'utilisation et d'exploitation

En participant au présent Concours, chaque Participant consent à ce que l'ISTNF utilise, reproduise, publie, transmette ou diffuse sans rémunération, à des fins non commerciales et sans restriction de lieu ni de délai :

- le Poster en partie ou dans sa totalité sur tout support de communication de l'ISTNF,
- les coordonnées de son établissement, son année scolaire, dans toute communication de l'ISTNF ou à titre de renseignements d'ordre général ou d'information.

Article 8 : Limitation de la responsabilité de l'organisateur

L'Organisateur (l'ISTNF) ne pourra en aucun cas être tenu responsable d'un dommage ou préjudice de quelque nature que ce soit (matériel, financier ou autre) survenu à l'occasion de la participation au présent Concours. La participation au Concours vaut notamment acceptation de cette condition essentielle et déterminante pour l'Organisateur.

L'Organisateur décline toute responsabilité en cas de vols, pertes ou dommages causés aux Réalisations délivrées et aux Posters édités. Par ailleurs, il ne saura être tenu responsable des retards et des pertes d'envois du fait des services postaux, des sociétés de livraison ou de toute autre raison qui pourrait entraîner la disparition, l'usage frauduleux ou l'altération des Réalisations.

L'Organisateur se réserve le droit d'annuler, d'écourter, de prolonger, de reporter le Concours ou de modifier les conditions d'organisation et de participation, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté constitutifs notamment mais non limitativement, de cause étrangère, ou de cas fortuit au sens du droit civil français.

L'Organisateur se réserve en particulier la possibilité de prolonger la durée de l'une quelconque des étapes du Concours, et en conséquence de reporter notamment la date de clôture de la participation au Concours, au seul motif que les contributions des candidats seraient insuffisantes en quantité ou en qualité et ce, sans que sa responsabilité puisse être recherchée de ce fait.

Article 9 : Acceptation du règlement

La participation à ce Concours implique l'acceptation pure et simple du présent règlement en son intégralité. Le non-respect du règlement entraînerait l'annulation de la participation.

Le participant certifie satisfaire à toutes les conditions nécessaires pour participer au Concours, en respectant les conditions du présent règlement ainsi que les lois et réglementations françaises applicables.

Article 10 : Convention de preuve

Sauf en cas d'erreurs manifestes, il est convenu que les informations résultant du système de Concours de l'Organisateur ont force probante dans tout litige quant au traitement informatique desdites informations relatives au Concours.

Toute fraude ou tentative de fraude au présent Concours par un participant entraînera l'élimination de ce dernier et pourra donner lieu à des poursuites.

Article 11 : Loi applicable et interprétation

Le présent règlement est exclusivement régi par la loi française.

Tous les cas non prévus par le règlement seront tranchés par l'Organisateur dont les décisions sont sans appel.

Toute question d'application ou d'interprétation du règlement, ou toute question imprévue qui viendrait à se poser, sera tranchée souverainement, selon la nature de la question, par l'Organisateur dans le respect de la législation française.

Loos, le 4 novembre 2019



Concours 2019-2020
**« Un métier pour gagner sa vie,
la préserver aussi »**



Institut de Santé au Travail
du Nord de la France
Hauts-de-France

Formulaire de participation

Ce formulaire dûment rempli est à envoyer par mail à tbrechon@istnf.fr ou par courrier à l'adresse suivante :

ISTNF

Concours Apprentis 2019-2020

235 avenue de la recherche – entrée B

59120 LOOS

Nom d'équipe (facultatif) :

Nombre d'apprentis participants :

Section professionnelle :

Responsable pédagogique :

Prénom :

Nom :

Fonction :

Mail professionnel :

Nom du CFA :

Nom de l'antenne/UFA :

Coordonnées postales de l'établissement :

Numéro et rue :

Complément (BP, CS) :

Code postal :

Ville :

Téléphone :

Adresse électronique :

J'ai pris connaissance et j'accepte les conditions du règlement du concours et les modalités légales.

Lu et approuvé **(cocher la case)**

Date et Signature :